

Compte rendu du CTA du 17 mars 2021



La séance s'ouvre en visioconférence à 8h30 en présence de Madame la Rectrice, du Secrétaire Général, de la Secrétaire générale adjointe, des services de la DOS et des organisations syndicales représentatives FSU, FO, SGEN, UNSA Éducation...

L'ordre du jour de ce comité technique est le suivant

- évolution et répartition des postes d'enseignants et de CPE dans le 2e degré pour vote
- répartition des postes administratifs et adjoints de laboratoire en EPLE pour vote
- répartition des postes infirmiers pour vote
- évolution de la carte des formations en collèges pour vote
- bilan des congés de formation professionnelle

Suite aux nombreuses déclarations liminaires la Rectrice répond sur les points suivants :

Il n'y a pas de divergences entre les annonces budgétaires du CTA de janvier qui concernait les moyens d'enseignement et le CTA de ce mois de mars sur les répartitions et évolutions de postes par établissement pour le second degré.

Concernant les tests salivaires, la Rectrice se satisfait du pourcentage de tests réalisés à hauteur de 75% sur les 10 000 moyens accordés à l'académie. Par contre, pour les tests antigéniques la réponse n'est pas satisfaisante car seul 10% du potentiel de tests a été réalisé. Trop peu d'enseignants se sont portés volontaires.

Un panel d'écoles et d'établissements ont été ciblés pour les tests salivaires. Mais en lien avec l'ARS ces tests peuvent être réalisés sur d'autres écoles ou établissements si la situation sanitaire le réclame dans un secteur en particulier. Le panel est important pour le suivi épidémique et les études épidémiologiques. Sur la remarque faite indiquant que les tests pouvaient être difficile à organiser et que les directeurs se transformaient en secrétaire médical, la Rectrice n'a pas constaté un manque d'organisation dans les deux écoles où elle a assisté aux tests salivaires et précise que les directeurs étaient accompagnés . A ce titre, la Rectrice salue le travail des infirmières scolaires.

Pour cette campagne de tests la rectrice a conscience que le travail des personnels infirmiers est « gigantesque ». Elle annonce qu'une prime de 400€ sera versée en avril aux personnels infirmiers et médecins qui se seront portés volontaires au début de la campagne. Une prime modulable de 400€ sera également versée en fin d'année.

Le critère d'attribution de ces primes a été fortement critiqué en séance par la FSU, FO et l'UNSA considérant que les choix retenus étaient discriminatoires au regard du travail fourni par l'ensemble des personnels infirmiers et médecins durant cette crise sanitaire. L'UNSA regrette également que l'information donnée aux personnels infirmiers au début de la campagne n'ait été que parcellaire et peu claire. Les

infirmiers scolaires non volontaires ont malgré tout apporté une aide précieuse dans la réalisation des tests sur un plan logistique et administratif.

La vaccination des enseignants reste d'actualité selon la Rectrice. Quand l'ensemble des personnes vulnérables sera vacciné, alors commencera la vaccination des enseignants et des personnels. Ce sont les services de santé qui en décideront. Nous prenons acte des propos de la rectrice et saurons lui rappeler le moment venu.

Concernant les examens, la Rectrice précise que le grand oral en terminal peut sembler complexe à préparer et à mettre en œuvre. Cependant elle affirme qu'il est normal qu'une chose nouvelle puisse engendrer de l'anxiété chez les enseignants. Selon elle, les consignes et les contenus sont clairs. Pour l'examen de français en fin de première, moins de textes sont à présenter à l'oral. Pour l'écrit de français, elle ne voit pas ce qu'il y a à changer. Les conditions de préparation et d'apprentissage sont réalisées dans les établissements même avec un enseignement hybride. La Rectrice a conscience cependant des difficultés. Celles-ci remontent auprès du ministre via les IA-IPR et les doyens des inspecteurs.

Sur le Grenelle, la Rectrice compte sur une vraie reconnaissance des métiers de l'EN, et dit qu'il est prématuré d'en tirer aujourd'hui des conclusions trop hâtives. Des propositions très concrètes de revalorisation vont voir le jour.

Sur les cartes scolaires, la Rectrice dit pouvoir étudier et traiter les situations des personnels victimes de mesure au cas par cas dans l'académie. Dans le second degré, les agents victimes de mesure ont été informés en amont et des solutions d'affectation seront proposées.

Pour les cartes scolaires du 1^{er} degré, la rectrice reconnaît que la situation en Creuse est un peu tendue. En Corrèze et en Haute-Vienne, elle n'a pas constaté d'opposition formelle. La Rectrice affirme que les suppressions de postes actées cette année étaient déjà envisagées pour la rentrée 2020 mais repoussées suite aux annonces du Président de ne pas fermer d'école en milieu rural sans l'accord du maire.

La Rectrice annonce un plan national pour les écoles rurales prochainement.

L'ordre du jour démarre à 10h

Les propositions de créations et de suppressions de postes définitifs dans les collèges, SEGPA, lycées et lycées pro.

La proposition globale de la Rectrice était la suivante : créations de postes

- 11 dans les lycées (dont 4 SPEN),
- 6 dans les LP (dont 5 SPEN) et
- 6 dans les collèges et SEGPA (dont 4 postes à complément de service).

Suppressions de postes

- 21 dans les lycées (dont 1 SPEN),
 - 13 dans les LP
 - 12 dans les collèges et SEGPA,
- dont 30 postes vacants et 14 mesures de carte.

Au total, le solde est de **-23 postes**.

Suite au GT qui s'est tenu lundi 15 mars, la Rectrice revient sur :

- la fermeture d'un poste d'EPS au collège d'Argentat
- la fermeture d'un poste de technologie sur le collège de Dun le Palestel

Elle propose

- l'ouverture d'un poste de SES sur le Lycée Paul Eluard de St Junien

Suite aux débats en séance, la Rectrice revient sur :

- la fermeture du poste d'Education musicale au Dorat
- la fermeture du poste de technologie sur le collège Léon Blum de Limoges

Les organisations syndicales votent, à l'unanimité, contre la proposition de la Rectrice même si elle est revenue sur 5 d'entre-elles.

L'UNSA a voté contre estimant que la suppression de 23 ETP postes est inacceptable dans le contexte actuel avec une montée des effectifs notamment en lycées.

Le CTA de repli prévu le 26 mars étudiera une nouvelle proposition.

Poste CPE

165 emplois de CPE sont implantés ce jour en collèges et lycées.

Propositions de redéploiement :

Suppression :

1 ETP – LMB de Felletin (Poste Vacant)

Il reste 2 postes de CPE après suppression dans cet établissement dont l'internat est ouvert le week-end.

Les élèves post bac ne rentrent pas dans les effectifs pour l'attribution des postes.

Le Secrétaire général propose la création d'un poste d'AED.

Créations (transformation des moyens provisoires attribués à la rentrée 2020) :

+ 0,5 ETP – Collège Maurois – Limoges

+ 0,5 ETP – collège Ventadour – Limoges

Ces deux établissements de plus de 700 élèves bénéficieront chacun de 2 CPE à temps plein.

Les organisations syndicales réclament des créations de postes de CPE avec à minima un CPE par établissement.

Les organisations syndicales votent contre la proposition, le SGEN CFDT s'abstient. La proposition est entérinée et ne sera pas revue au CTA de repli.

Postes administratifs et de laboratoire

Budget rentrée 2021 : - 4 emplois

Evolution des postes laboratoires

Objectif : Supprimer les postes de laboratoire en collège au profit du budget académique pour la rentrée 2021.

- Collège Ambazac : suppression 0,5 ETP (PV)
- Collège Firmin Roz Limoges : suppression 0.5 ETP (PV)
- Collège A. Renoir Limoges : suppression 0.5 ETP (PV)
- Collège Le Dorat : suppression 0,5 ETP (PV)

Neutralisation des postes de laboratoire en collège si vacance après le mouvement

Evolution des emplois administratifs au regard du barème administratif

- Lycée Turgot Limoges : -1 ETP catégorie C (MCS)
- Lycée Cabanis Brive : -1 ETP catégorie C (PV)

La montée en nombre des postes de laboratoire en lycée et lycée pro pourtant annoncée et attendue depuis 3 ans n'est pas effective alors que la suppression des postes en collège se poursuit.

Les enseignants de sciences expérimentales de ces collèges auront donc une surcharge de travail et assureront de fait moins de travaux pratiques.

Vote unanime contre des organisations syndicales, la proposition est renvoyée au CTA de repli.

Postes infirmiers

L'académie de Limoges dispose de 113 emplois d'infirmiers, dont 30 emplois d'internat (13 en Corrèze, 9 en Creuse, 7 en Haute-Vienne).

La dotation des postes est inchangée.

Les débats portent sur le fait que les moyens restent constants. Le redéploiement et le rééquilibrage par secteur n'a fait l'objet en GT que d'une proposition de l'administration.

Une étude de terrain plus approfondie est réclamée par l'UNSA en amont avec un partage des décisions à prendre. L'association des postes infirmiers à cheval sur un lycée et une ou des écoles primaires n'est pas judicieuse pour le suivi des élèves.

La Rectrice est prête à travailler plus en profondeur. L'outil de prise de décision établi depuis septembre par les rectorat et en association avec les organisations syndicales n'a pas prévu de mesure de carte pour la rentrée 2021, car selon le SG il faut pourvoir retrouver un poste pour le personnel victime d'une mesure.

Les élèves présents en lycée post bac ne sont pas pris en compte dans les effectifs alors qu'ils sont bien présents dans les établissements et sollicitent les personnels infirmiers au même titre que les autres élèves. Le SG répond qu'en incluant les post bac, il y aura un impact sur les collèges et les écoles.

Les organisations syndicales votent contre, le SGEN CFDT s'abstient, la proposition ne sera revu en CTA de repli.

Evolution de la carte des formations en collège

Proposition d'ouverture

Collège d'Arsonval de Brive classe à horaires aménagés Éducation Artistique et Culturelle

Collège Desproges – Chalus classe à horaires aménagés Arts plastiques

Vote en abstention pour les organisations syndicales, SGEN et FO vote pour.

Un bilan des congés de formation professionnelle est présenté en séance pour information. Une demande est formulée pour avoir connaissance du bilan des demandes de congés de formation professionnelle des personnels administratifs.

Fin de séance à 12h.

Le CTA sera à nouveau réuni le vendredi 26 mars pour revoir les propositions de créations et de suppressions de postes en collèges lycées et lycées pro et la suppression des postes administratifs et de laboratoire.

